



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 7 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'espace Arnaud Beltrame, sous la présidence de Monsieur Damien HAYART, maire.

Date de la convocation : 1er avril 2025

Etaient présents : Monsieur le Maire, M. VERLEY, S. LAMBIN, D. HAYART, A. TROUILLET, I. DELMER, B. LEROUGE, Y. BERTAUX, O. DELORY, P. DURETZ, M. KARLINSKI, C. CABOUR

Absents non excusés : Madame Catherine WALTER-LEGRAND, Madame Juliette LECOEUCE, Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Colette LAMARQUE a donné pouvoir à Madame Cassandre CABOUR

Madame Magali DUMORTIER a donné pouvoir à Monsieur Philippe DURETZ

Madame Valérie LEPETZ a donné pouvoir à Madame Maryvonne VERLEY

Monsieur Denis VERHAEVERBKE à Madame Yvonne BERTAUX

Secrétaire de séance : Madame Séverine LAMBIN (Madame Jenny GIUBLES, auxiliaire)

Enregistrement de la séance par dictaphones, autorisation donnée pour toutes les séances de Conseil Municipal en date du 11 avril 2023, délibération n°02\_11042023.

*Présentation de Monsieur le Maire, Monsieur Damien HAYART*

**1. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE**

Monsieur le Maire propose de nommer en tant que secrétaires de séance Madame Séverine LAMBIN en titulaire et Madame Jenny GIUBLES en auxiliaire.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

**2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024 qui a été adressé à tous les élus.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

### **3. COMPTE DE GESTION 2024**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2024 du Service de Gestion Comptable qui est en concordance avec le compte administratif de la commune.

Vote du Conseil Municipal : unanimité

### **4. COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2024 comme suit :

#### **RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2024 :**

##### **FONCTIONNEMENT :**

- DF : 1 558 828.46 €
- RF : 1 587 639.11 €

---

Résultat 2024 = + 28 810.65 €  
+ R002 année 2023 : 372 300.94 €

**Report pour 2025 = 401 111.59 €**

##### **INVESTISSEMENT :**

- DI : 799 041.81 €
- RI : 554 320.61€

---

Résultat 2024 = - 244 721.20 €  
+ R001 année 2023 : 1 476 026.64 €

**Report pour 2025 = 1 231 305.44 €**

Il détaille, à travers des graphiques et diagrammes, les plus importantes dépenses en investissement, les recettes des impôts et des taxes qui évoluent.

Monsieur le Maire détaille les dépenses de fonctionnement qui évoluent de manière constante mais « normale », elles sont liées à différents facteurs sociétaux, environnementaux et aux déploiements des projets de la commune. Il évoque les baisses en 2024 : l'énergie par exemple avec les différents investissements au niveau des travaux qui commencent à « porter leurs fruits ».

Monsieur le Maire ne participe pas au vote (et sort de la salle) pour le vote de ce compte administratif représentant les dépenses de l'année qu'il a ordonnées ; Monsieur Alain TROUILLET, adjoint, procède au vote.

Vote du Conseil Municipal : 15 voix POUR (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

## **5. AFFECTATION DE RESULTATS AU BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire propose l'affectation de résultats suivante :

En Fonctionnement au R002 : 151 111.59 €

En Investissement, au R001 : 1 231 305.44 €

Transfert Investissement en Fonctionnement via le compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 250 000 €

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

## **6. TAUX D'IMPOSITION 2025**

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 3 points les impôts pour l'année 2025, mais uniquement pour la taxe foncière bâtie : cela correspondant à l'augmentation du coût de la vie.

Cette augmentation génèrera une recette supplémentaire de 47 640 € cette année.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

## **7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire liste les différentes subventions octroyées aux associations.

Vote du Conseil Municipal : 16 voix POUR (s'abstiennent pour les différentes associations dont il sont membres de bureaux : Monsieur Alain TROUILLET pour l'EMI, Madame Colette LAMARQUE pour le Comité des Fêtes (pouvoir donné à Madame Cassandre CABOUR), Madame Magali DUMORTIER (pouvoir donné à Monsieur DURETZ) et Monsieur Philippe DURETZ pour le CSL).

## **8. AUTORISATION DEPENSES AU COMPTE 623 – PUBLICITE, PUBLICATION, RELATIONS PUBLIQUES**

Il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Sur proposition du maire, il est envisagé de prendre en charge au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » les dépenses relatives à l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers pour l'organisation des événements suivants :

- Prestations (spectacles, fête de la musique, animations musicales/autres de la commune, des activités payantes périscolaires)
- Lots, cadeaux divers (trophées sportifs, conseil des enfants, pour diverses manifestations)
- Cadeaux / Fleurs / Médailles pour les mariages, 1<sup>er</sup> mai, décès...
- Prestations fête de la musique (groupes, animations, sonorisation...)
- Fête du 14 juillet (animations, groupes, feux d'artifices...)

Pour les autres dépenses, les imputations suivantes seront désormais effectuées :

- |                              |      |
|------------------------------|------|
| • Spectacles payants         | 6042 |
| • Repas offerts aux artistes | 6042 |

- Location de matériel pour inauguration, vœux, festivités, pôle seniors 613
- Achat de boissons, denrées alimentaires pour manifestations, cérémonies ou animations 60623
- Repas, goûters organisés par la mairie pour les élus, le personnel, le corps enseignant, (avec service ou non, sur place, à emporter ou repas en extérieur type restaurant) 625
- Colis fêtes de fin d'année 60623
- Repas du 1<sup>er</sup> mai (traiteur ou non) 60623
- Repas en extérieur pour le pôle seniors 60623

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

### **9. BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 en débutant avec une vidéo du projet d'école ainsi qu'une autre illustrant l'état d'avancement actuel des travaux. Il présente ensuite l'organigramme mis à jour du personnel communal.

Puis, Monsieur le Maire détaille de manière plus précise les recettes d'investissement et notamment les acomptes et les restants dus des subventions pour les différents travaux engagés.

Monsieur le Maire remercie une nouvelle fois les différents partenaires financiers.

Monsieur le Maire présente ensuite les principales dépenses prévues pour l'année 2025, en sachant que la plus importante restera le reliquat des travaux de l'école.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

### **10. TARIFICATION VOYAGE POLE SENIORS**

Monsieur le Maire évoque le pôle senior qui fonctionne très bien ; idée d'une gestion mixte et de personnes qui veulent s'investir.

Sortie du 5 juin 2025 en Belgique.

Coût/prersonnee (bus + spectacle + repas) = 54

Proposition : 55 € pour les extérieurs

20 e pour les Illilois

### **11. BOURSE AU PERMIS 2025 – CONVENTION**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Mary VERLEY qui s'occupe de cette thématique.

En 2024, cette dernière explique que deux jeunes femmes ont œuvré au sein des services administratifs de la mairie ; elles ont très bien travaillé.

Madame VERLEY rappelle le projet :

Le projet « bourse au permis de conduire » s'adresse aux jeunes d'Illies de 17 à 25 ans, ne disposant pas de suffisamment de ressources pour financer seuls cette formation. Ils s'engagent en contrepartie à réaliser une action bénévole de 130 heures au sein de la ville.

Le choix a été fait de positionner 3 jeunes d'Illies pour l'année 2025.

Ces jeunes doivent avoir un projet d'insertion professionnelle pour lequel le permis de conduire est une nécessité.

Le choix des candidatures sera retenu en fonction de différents critères : sociaux, environnementaux et financiers appréciés par la commission emploi – santé – solidarité.

La mission sera effectuée dans les activités suivantes au sein des services de la collectivité : administratif et technique.

Une publicité a été réalisée auprès de plusieurs auto-écoles.

L'auto-école CITY Zen a été retenue pour un coût de 1329 € TTC pour 30 heures (25 heures effectives + 5 heures de simulateur) + 34.90 € TTC pour l'option « Code en Ligne »

La facture sera payable, par avances, en 3 mensualités :

- 1) A l'inscription à l'auto-école
- 2) Au passage du code
- 3) Au 1<sup>er</sup> passage du permis de conduire

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer cette convention de partenariat.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

## **12. CREATION POSTE ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire détaille les raisons de cette création de poste : nécessaire pour un renfort en cas d'arrêt maladie (nécessité de remplacer un arrêt maladie de 35h par un 35h par exemple mais, dans un arrêt de courte durée, d'autres agents, assurent temporairement le travail supplémentaire).

Il propose donc la création, à compter du 14 mai 2024, d'un emploi non permanent d'adjoint administratif contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17.5 heures (contrat de maximum 12 mois sur une même période de 18 mois).

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

## **13. SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS MEL – TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE – ECLAIRAGE PUBLIC – OCTROI DE SUBVENTION**

Le fonds de concours sollicité auprès de la MEL pour les travaux d'éclairage public ont été accordés pour un montant de 51 213.60 €. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour la signature de la convention.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

#### **14. SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS MEL TRANSITION ENERGÉTIQUE ET BAS CARBONE – TRAVAUX ECOLE – OCTROI DE SUBVENTION**

Le fonds de concours sollicité auprès de la MEL pour les travaux de l'école ont été accordés pour un montant de 275 769.82 €. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour la signature de la convention.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

#### **15. SOLLICITATION DETR 2025 – TRAVAUX MAIRIE**

Monsieur le Maire évoque des travaux dits « d'opportunité » en mairie en vue de la relocalisation de l'entrée actuelle et de travaux concernant un meilleur accès PMR, si cela s'avère possible, en fonction des dépenses et d'une éventuelle modification du budget 2025. L'idée est de solliciter les partenaires financiers afin de savoir s'ils veulent bien financer cette opération, le projet serait d'obtenir 80 % de subvention et voir ensuite si l'opération est possible.

Vote du Conseil Municipal pour la sollicitation de cette subvention : Unanimité

#### **16. SOLLICITATION ADVB 2025 – TRAVAUX MAIRIE**

Monsieur le Maire propose de solliciter également une aide du Conseil Départemental pour le projet des travaux de mairie dans le cadre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2025.

Vote du Conseil Municipal pour la sollicitation de cette subvention : Unanimité

#### **17. CONVENTION « VIGIFONCIER »**

Pour avoir accès aux ventes de biens agricoles, Monsieur le Maire explique qu'une convention avec la SAFER est nécessaire. Lorsque les terrains sont constructibles, une DIA est envoyée en mairie, pour les terrains agricoles, ce n'est pas le cas, c'est la SAFER qui détient les informations.

La SAFER peut apporter son concours technique aux collectivités :

- En leur communiquant des informations sur le marché foncier
- En négociant les transactions foncières
- En gérant leur patrimoine foncier agricole
- En aidant p la mise en œuvre et au suivi des politiques foncières en zone rurale

Coût de ce service : 700 HT € par an.

Monsieur Daniel HAYART précise que, pour les parcelles agricoles, la priorité est donnée aux locataires.

Vote du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à signer cette convention : Unanimité

#### **18. FONDS DE CONCOURS MEL COMMERCES DE PROXIMITE – MEL - AMI**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'aider les jeunes entrepreneurs notamment pour l'implantation de petits commerces. Deux jeunes sont venus voir Monsieur le Maire et la MEL pourrait éventuellement les aider en parallèle de la chambre des commerces et artisanat.

Le petit magasin rue du Chanoine Rigaut serait un endroit intéressant pour eux mais des travaux s'avèrent nécessaires.

Monsieur le Maire propose de solliciter ce fonds de concours notamment par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

### **19. INFORMATIONS DIVERSES**

- Rénovation des quais bus rue Maurice Bouchery, le reste de l'aménagement sera réalisé dès que la construction des logements sera terminée.
- Rappel, La Illiloise, course ou marche de 5 ou 10 kms, le 13 avril 2025. Record d'inscriptions pour le moment (déjà 800 inscrits environ)
- Proposition de vente de terrains rue Marcel Malbranque (4 terrains éventuellement), projet en étude qui sera réévoqué lors d'un prochain Conseil Municipal
- Monsieur Philippe DURETZ évoque la nécessité de prévoir au prochain Conseil Municipal, une délibération pour solliciter la 2<sup>ème</sup> abeille
- Monsieur Philippe DURETZ évoque l'allée entre la rue du Calvaire et la rue Maurice Bouchery, proposition de donner le nom d'une femme célèbre.

Plus aucunes remarques ou questions ne sont formulées, Monsieur le Maire déclare la séance terminée à 21h15.

Le Maire,



La (ou les) secrétaire(s) de séance